

Numéros utiles

Mairie de Tourrettes :
04.94.39.07.20

Police municipale :
04.94.39.98.18

Pompiers :
04.94.39.07.07

Communauté de communes :
04.94.76.02.03

UTS – Assistantes sociales :
04.83.95.55.10

Psychologue (service gratuit) :
Mme MOLINERI
07.86.49.22.94 ou
helene.molineri@nordnet.fr

SIPEF (ex RAM) :
04.94.85.62.24

Bus ZOU! et transport à la
demande (TAD) :
0809 400 013

Allô Service Public
(renseignement administratif) :
3939 (non surtaxé)

France Services : 04.94.39.09.10

CAF : 3230 (non surtaxé)

CPAM : 3646 (non surtaxé)

Assurance retraite : 3960 (non
surtaxé)

MDPH : 04.94.05.10.40

Finances Publiques : 0809 401 401

CLIC'Âge 83 (Information et aide
aux démarches pour les personnes
âgées, traitement des demandes
APA, maintien à domicile) :
04.94.50.00.40

Associations

Relais Solidarité (aide alimentaire):
04.89.90.52.83

Croix Rouge (aide textile, essence,
bric-à-brac) : 04.94.84.11.67

Flavie (pour les personnes en
situation de handicap) :
06.28.54.62.81

St Vincent de Paul (pour les
personnes démunies ou isolées) :
04.94.39.06.20

Au cœur des saisons (bourse aux
vêtements, aide aux défavorisées) :
07.55.61.51.21



Services d'aide à domicile

ADS : 04.94.67.63.14

Sendra : 04.94.50.41.11

Osrose : 04.94.67.27.38

Entr'Aide : 04.94.92.27.08

Service de repas à domicile

R.A.D.E.A.U : 04.94.55.30.32

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURRETTES



CCAS

1 place de la mairie
83440 TOURRETTES

04.94.39.98.17

ccas@mairie-tourrettes-83.fr

www.mairie-tourrettes-83.fr

Permanences le mardi et le jeudi

Présentation

Le CCAS est présidé de plein droit par le Maire de Tourrettes.
Son Conseil d'Administration est constitué paritairement d'élus locaux (élus par le conseil municipal) et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale (nommées par le Maire).
On compte parmi celles-ci des représentants des associations familiales, de personnes âgées, handicapés et d'associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Madame MARTEL, adjointe au Maire, en charge des affaires sociales, vous reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 16h.
Vous pouvez également la joindre par mail à r.martel@mairie-tourrettes-83.fr



Rôle

Le CCAS vous renseigne et vous oriente dans vos démarches administratives pour la constitution de dossiers :

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Aide Sociale (Obligation alimentaire)
- RSA (Revenu de Solidarité Active)
- CSS (Complémentaire Santé Solidaire)
- aides diverses pour les personnes les plus démunies
- téléalarme, portage de repas à domicile...

Actions

Le CCAS :

- organise des manifestations pour les personnes âgées inscrites sur les listes électorales : distribution à l'occasion des fêtes de Noël d'un colis ou organisation d'un repas ...
- offre un bon d'achat pour les nouveaux nés du territoire, à utiliser jusqu'au 6 mois de l'enfant dans une boutique de puériculture de la commune
- propose sur réservation une navette gratuite aux séniors (à partir de 65 ans et sans moyen de locomotion) pour les déplacements sur le Pays de Fayence (courses, médecin, radiologie, etc.)
- propose une aide ponctuelle aux personnes en difficulté financière



Plan d'Alerte et d'Urgence

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froid, épidémie...), la loi du 30 juin 2004 et son décret du 1er septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence Départementale, celui-ci vise à apporter conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

A ce titre, le CCAS est chargé de recenser les personnes âgées, isolées (de plus de 65 ans) et les personnes handicapées.

Pour s'inscrire, la personne elle-même, son représentant légal ou bien un tiers (proche, médecin, service d'aide à la personne) doit remplir le formulaire d'inscription au registre.

Celui-ci est disponible en mairie et sur le site internet : www.mairie-tourrettes-83.fr

Ce document a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à vous porter assistance en cas de nécessité et ce dans le plus strict respect des règles de confidentialité.

Conformément à la loi 78-17 «Informatique et Libertés» et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données.